

Envoyé en préfecture le 10/01/2025

Reçu en préfecture le 10/01/2025

Publié le 10/01/2025

ID : 079-217901032-20250106-2025_DCM001-DE



Commune de COURLAY
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le six janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. André GUILLERMIC, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 décembre 2024

Présents : Mr GUILLERMIC André, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs GOBIN Gilles, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louissette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, PASQUIER Alice, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean-Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France, VERGER Jean-Yves.

Mme Claudine VERDON a été désignée secrétaire de séance

DCM 2025-001 : Demande de subvention D.E.T.R. pour l'extension de la supérette

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il est prévu au budget 2025 de procéder à l'extension de la supérette. Il s'agit de construire un bâtiment adossé au bâtiment actuel pour y effectuer du stockage lié notamment à l'activité de traiteur (véhicule réfrigérés, matériel divers etc...)

Il signale que ces travaux sont éligibles à la D.E.T.R. (dotation d'équipement des territoires ruraux) au titre de la catégorie 2.3 : Maintenir ou développer les services marchands en milieu rural

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 206 521,42 € H.T. y compris les honoraires de la maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet tel que présenté
- de prévoir les crédits nécessaires à cet investissement lors du vote du budget primitif 2025
- de demander la subvention D.E.T.R. la plus élevée possible au titre de la catégorie 2.3 : maintenir ou développer des services marchands en milieu rural, s'agissant d'un commerce alimentaire indispensable aux habitants courlitaux et notamment les personnes n'ayant plus de moyens de locomotion pour se rendre à l'extérieur.

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN



Envoyé en préfecture le 10/01/2025
Reçu en préfecture le 10/01/2025
Publié le 10/01/2025
ID : 079-217901032-20250106-2025_DCM001-DE

Le plan de financement est prévu comme suit :

- Subvention D.E.T.R. : 82 608,00 € soit une subvention de 40% du montant H.T.
- Autofinancement : 123 913,42 €

- Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer la demande de subvention et tous autres documents nécessaires

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le Maire,
André GUILLERMIC



La secrétaire de séance
Claudine VERDON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claudine Verdon', written over a faint circular stamp.



Commune de COURLAY
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN



L'an deux mille vingt-cinq, le six janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. André GUILLERMIC, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 30 décembre 2024

Présents : Mr GUILLERMIC André, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs GOBIN Gilles, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louïsette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, PASQUIER Alice, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean-Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France, VERGER Jean-Yves.

Mme Claudine VERDON a été désignée secrétaire de séance

DCM 2025-002 : Remboursement à l'agglo2B des frais de téléphonie et informatique pour le deuxième semestre 2024

Considérant que dans le cadre de sa mutualisation, certains frais facturés au service communautaire « Direction des systèmes d'information », concernent la CA2B mais également certaines des communes membres dont la commune de COURLAY
Considérant que l'agglo2B vient de fournir à la collectivité le tableau correspondant au coût attribuable à chaque collectivité adhérente à la direction des services d'information de l'agglo2B pour le deuxième semestre de l'année 2024

Il convient pour la commune de COURLAY d'accepter cette répartition et de prévoir le remboursement de ces frais auprès de l'agglo2B

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de l'agglo2B accepte à l'unanimité :

- La répartition effectuée par l'agglo2B
- Le remboursement de la part correspondant aux dépenses de la commune de COURLAY soit 1 814,88 € pour le deuxième semestre 2024 (du 01/06/2024 au 30/11/2024 inclus)
- Les crédits seront prévus au budget 2025 de la collectivité
- Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer la demande de subvention et tous autres documents nécessaires

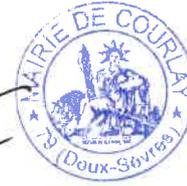
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le Maire,
André GUILLERMIC

La secrétaire de séance
Claudine VERDON



Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@agglo2b.fr

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN



Envoyé en préfecture le 10/01/2025
Reçu en préfecture le 10/01/2025
Publié le 10/01/2025
ID : 079-217901032-20250106-2025_DCM002-DE



Délibération DEL-CC-2024-223

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations
MARDI 17 DECEMBRE 2024
BOCAPOLE, SALLE BOCAGE

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni Bocapole, salle Bocage, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (57) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MÉNARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérandgère BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (8) : Anne-Marie REVEAU pouvoir à Joël BARRAUD, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Sébastien GRELLIER, Stéphanie FILLON pouvoir à Bruno BODIN, Catherine GONNORD pouvoir à Pascale FERCHAUD, Patricia MIMAULT pouvoir à Thierry MAROLLEAU, Stéphane NIORT pouvoir à Armelle CASSIN, Patricia TURPEAU pouvoir à François MARY

Absents (18) : André GUILLERMIC, Anne-Marie REVEAU, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Jean-Pierre BODIN, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Catherine GONNORD, Jean-Jacques GROLLEAU, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Patricia MIMAULT, Stéphane NIORT, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU

Date de convocation : 11-12-2024

Secrétaire de séance : Jean Claude METAIS

FINANCES

Mutualisation – Refacturations « Téléphonie/Informatique » aux communes : 2ème semestre 2024

Considérant que dans le cadre de la mutualisation, certains frais facturés au service communautaire Direction des Systèmes d'information, concernent la Communauté d'Agglomération du Bocage bressuirais et certaines de ses communes membres :

Considérant qu'une part de ces frais incombent aux communes ci-dessous respectivement référencées.

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN



Envoyé en préfecture le 10/01/2025

Reçu en préfecture le 10/01/2025

Publié le

10/01/2025

ID : 079-217901032-20250106-2025_DCM002-DE

Il convient de préciser par délibérations concordantes des deux collectivités, les montants de refacturation des frais avancés par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour le compte de chaque commune respectivement référencée ci-dessous pour le 2ème semestre 2024 (période du 01/06/24 au 30/11/24).

Commune	Nature des frais	Montant TTC
L'Absie	Microsoft Office 365 2ème semestre 2024	2 367,25 €
	Téléphonie 2ème semestre 2024	151,20 €
	Total	2 518,45 €
Bressuire	Microsoft Office 365 2ème semestre 2024	45 856,45 €
Brétignolles	Microsoft Office 365 2ème semestre 2024	26,90 €
Cerizay	Microsoft Office 365 2ème semestre 2024	7 294,19 €
Chanteloup	Microsoft Office 365 2ème semestre 2024	159,85 €
Chiché	Microsoft Office 365 2ème semestre 2024	683,84 €
Cirières	Microsoft Office 365 2ème semestre 2024	1 046,77 €
Clessé	Microsoft Office 365 2ème semestre 2024	466,41 €
Courlay	Microsoft Office 365 2ème semestre 2024	1 814,88 €
Faye l'Abbesse	Microsoft Office 365 2ème semestre 2024	1 015,55 €
Geay	Microsoft Office 365 2ème semestre 2024	364,56 €
La Forêt sur Sèvre	Téléphonie 2ème semestre 2024	151,20 €
La Petite Boissière	Microsoft Office 365 2ème semestre 2024	338,52 €
	Téléphonie 2ème semestre 2024	183,96 €
	Total	522,48 €
Mauléon	Microsoft Office 365 2ème semestre 2024	13 632,66 €
	Téléphonie 2ème semestre 2024	216,00 €
	Total	13 848,66 €
Moncoutant sur sèvre	Microsoft Office 365 2ème semestre 2024	6 670,28 €
Saint Maurice Etusson	Microsoft Office 365 2ème semestre 2024	1 095,48 €
Saint Paul en Gâtine	Microsoft Office 365 2ème semestre 2024	338,52 €
Saint Pierre des Echaubrognes	Microsoft Office 365 2ème semestre 2024	677,03 €

Les recettes sont imputées sur le budget concerné.

Le conseil communautaire, est invité à :

- **procéder à la refacturation à chaque commune concernée des frais listés ci-dessus pour le 2ème semestre 2024 selon les sommes indiquées par la présente délibération ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le

20 DEC. 2024

Notifié ou publié le

20 DEC. 2024

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.



lex/mail à Amandine GADLEAU
le 13/01/2025